

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS HOUDANAIS – N°100/2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux octobre, à vingt heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Houdanais légalement convoqué, s'est réuni à Richebourg sous la présidence de Monsieur Jean-Marie TÉTART.

Date de la convocation :

15/10/2025

Date d'affichage :

15/10/2025

Nbre de conseillers en exercice : 56

Ouverture de la séance :

Nbre de présents : 35

32 Titulaires,

3 Suppléants

Nbre de pouvoirs : 3

Nbre de votants : 38

Secrétaire de séance :

Daniel FÉRÉDIE

Etaient présents :

MM. RAIMONDO, FÉRÉDIE, NEDELLEC, GEFFROY, TANCREDE (à partir du point n°102), LHOSTE, ANDRIN, GILARD, CADOT, BERTRAND, DUVAL Guy, TÉTART, LEHMULLER, HUARD, GORNÈS, DUVAL Georges, PELARD, BARROSO, LEFEBVRE, BAZONNET, RIVIERE Dominique, RIVIERE Julien, ROBIN, PASDELOUP, Mmes LUCAS, LE ROUX, NOTHEAUX, MOULIN, LEBRUN, DEBRAS, LE CADRE TOUZEAU, FLIS, COURTY

Etaient absents ayant donné pouvoir :

Mme HODIESNE déléguée titulaire a donné pouvoir à Mme LE ROUX, Mme CHIRADE déléguée titulaire a donné pouvoir à Mme LE CADRE TOUZEAU, M. VERPLAETSE délégué titulaire a donné pouvoir à M. BARROSO

OBJET : DESIGNATION DE DELEGUES AU SIDOMPE

Le Conseil communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral n°97/19/DAD des 23 et 30 décembre 1997 portant création de la Communauté de communes du Pays Houdanais entre les communes de Bazainville, Boissets, Civry-la-Forêt, Gressey, Houdan, Richebourg, Tacoignières (Yvelines) et Boutigny-Prouais, Champagne et Goussainville (Eure-et-Loir) ;

Vu l'arrêté préfectoral n°78-2022-02-24-00002 en date du 24 février 2022, portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays Houdanais, conformément à l'article L.5211-5-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du SIEED n°2024-018 du 15 octobre 2024 approuvant les demandes de retrait des Communautés de communes du Pays Houdanais, Gally-Mauldre (CCGM) et Cœur d'Yvelines (CCCY) au 31 décembre 2025 et sollicitant à la même date sa mise en fin de compétence en vue de sa dissolution ;

Vu la délibération n°138/2024 du 18 décembre 2024 approuvant la demande de retrait du SIEED de la CCCY et de la CCGM ainsi que la mise en fin de compétence au 31 décembre 2025 du SIEED en vue de sa dissolution ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral n°78-2025-04-14-00001 du 14 avril 2025 portant mise en fin de compétence du SIEED ;

Vu la délibération du SIDOMPE n°2025/06/11 du 27 juin 2025 acceptant l'adhésion de la Communauté de communes du Pays Houdanais à compter du 1^{er} janvier 2026 ;

Considérant que la Communauté de communes du Pays Houdanais se substitue à ses communes pour leur représentation auprès du SIDOMPE ;

Considérant qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué par commune ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ARTICLE UNIQUE : désigne, à compter du 1^{er} janvier 2026, les représentants suivants au SIDOMPE :

COMMUNE	Titulaire		Suppléant	
	NOM	PRENOM	NOM	PRENOM
Adainville	RAIMONDO	Jean-Marc	ODIER	Edouard
Bazainville	FEREDIE	Daniel	FERRANTI	Pierre
Boinvilliers	NEDELLEC	Jacques	PESCH	Pascal
Boissets	BOUYSOU	Patrick	VALLEE	Vincent
Bourdonné	LECOY	Philippe	LESADE	Julien
Boutigny-Prouais	LE ROUX	Corinne	GEFFROY	Fabrice
Civry-la-Forêt	SETIAUX	Elie	LELONG	Michel
Condé-sur-Vesgre	BLAIRON	Stéphane	TANCREDE	Jean-René
Courgent	BOTTIUS	Dominique	LHOSTE	Dominique
Dammartin en Serve	ANDRIN	Philippe	YVART	Guy
Dannemarie	LEBRUN	Stéphanette	FROMENTIN	Jocelyne
Flins Neuve Eglise	FERRACHAT	Claude	VERNEY	Elsa
Goussainville	CHESNOY	Valérie	RÉMY	Isabelle
Grandchamp	RENAULD	Hervé	ZAOUI	Nathalie
Gressey	BERTRAND	Valéry	LEFEBVRE	Arnaud
Havelu	NEGARVILLE	Michel	ROTA	Angélique
Houdan	SAUL	Monique	GRUDLER	Agnès
La Hauteville	LELAIDIER	Philippe	RAJAU	Eliane
Le Tartre Gaudran	DE LA RUE	Frédéric	PERROT	Franck
Longnes	DECOBERT	Gilles	PUPPINCK	Christian
Maulette	KORWACKI	Thierry	DUCHALOIS	Anne
Mondreville	BELLON	Loïc	DEQUEN	Yvette
Montchauvet	HALLUIN	Jacques	LECOY	Yves
Mulcent	PELARD	Guy	LAROSE	Dominique Marina
Orgerus	ARTEL	Dominique	DE BARBEYRAC	Evangélia
Orvilliers	LEBORGNE	Séverine	FLIS	Marie
Osmoy	CHAMOIS	Alain	LECLERC	Michel
Prunay le Temple	BONNIN	Jean-François	DELAGE	Thierry
Richebourg	LEFEBVRE	Jean-François	BOURGEOIS	Johan
Rosay	LEE	Michèle	PERREL	Christophe
Septeuil	RIVIERE	Julien	RIVIERE	Dominique
St Lubin de la Haye	BRANCO	Nathalie	LE GUILLOUS-GERBER	Alexia
St Martin des Champs	DECARNELLE	Anne	GODIN	Amandine

Tacoignières	LE BAIL	Patrice	PIERRE	Alain
Tilly	SAYAGH	Claude	GLANARD	Michel
Villette	PASDELOUP	Philippe	BELLACICCO	Gilles

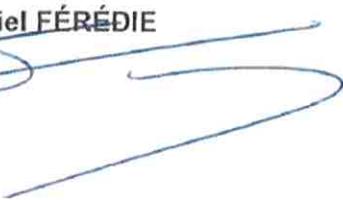
A Maulette, le 22 octobre 2025,

Le Président,
Jean-Marie TÉTART



Le secrétaire de séance,


Daniel FÉRÉDIE



Transmise à la Sous-Préfecture le : -3 NOV. 2025

Rendue exécutoire le : -4 NOV. 2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télerecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr